



# Cahier des charges

de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Formation des cadres sportifs

---

**Discipline :**

**Cours Généraux**

**Niveau :**

**Moniteur Sportif Educateur\***

**Opérateur de Formation :**

**Fédération Wallonie Bruxelles - AG Sport (ADEPS)**

**Version du 14/09/2020**



**F É D É R A T I O N  
W A L L O N I E - B R U X E L L E S**

\* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épïcène.

**TABLE DES MATIERES DU  
CAHIER DES CHARGES REFERENTIEL DES COURS GENERAUX ADEPS  
MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR**

**Préambules - Avertissements importants aux lecteurs et candidats**

<b>0</b>	<b>Introduction du cahier des charges / référentiel de formation</b>	<b>6</b>
<b>1.</b>	<b>DONNEES ADMINISTRATIVES</b>	<b>8</b>
1.1	Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)	8
1.2	Introduction générale de la formation	8
1.3	Homologation et certification	9
1.4	Parcours/dispositif de formation à partir de septembre 2020. _____	Erreur ! Signet non défini.
1.4.1	Parcours de formation e-learning	9
1.4.2	Mesures transitoires (dès septembre 2020)	10
1.4.3	Parcours de formation e-learning (exemple)	10
<b>2.</b>	<b>REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.</b>	<b>12</b>
2.1	Moniteur Sportif Educateur (compétences générales)	13
2.1.1	Pré requis du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)	13
2.1.2	Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur	13
2.1.3	Public cible du Moniteur Sportif Educateur	13
2.1.4	Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur	13
2.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur	13
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSEd.).</b>	<b>14</b>
3.1	Schéma de base d'organisation de la formation Moniteur Sportif Educateur	14
3.2	Ouverture/fermeture/annulation/organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS	Erreur ! Signet non défini.
3.3	Informations diverses	14
3.4	Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur	14
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	15
3.6	Communication des données personnelles	15
3.7	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	16
3.8	Modalités paiement en ligne	16
3.9	Droit de rétractation - effets de la rétractation	17
3.10	Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)	17
<b>4.</b>	<b>REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSEd.).</b>	<b>20</b>

<b>4.1</b>	<b>Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).</b>	<b>21</b>
4.1.1	Statut juridique des clubs et des fédérations (CG 211)	22
4.1.2	Responsabilité légale du moniteur sportif (CG 212)	27
4.1.3	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (CG 213)	32
<b>4.2</b>	<b>Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).</b>	<b>37</b>
4.2.1	Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance sportive (CG 221)	39
4.2.2	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif (CG 222)	44
4.2.3	Mon intervention au cours d'un entraînement (CG 223)	49
<b>4.3</b>	<b>Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).</b>	<b>54</b>
4.3.1	Définition des facteurs de performance sportive (CG 231)	55
4.3.2	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive (CG 232)	60
4.3.3	La « machine humaine » à l'effort (CG 233)	65
4.3.4	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif (CG 234)	70
4.3.5	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète (CG 235)	75
<b>4.4</b>	<b>Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).</b>	<b>80</b>
4.4.1	Prévention des blessures du geste sportif (CG 241)	81
<b>4.5</b>	<b>Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).</b>	<b>86</b>
4.5.1	Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes (CG 251)	87
<b>4.6</b>	<b>Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Educateur</b>	<b>87</b>
<b>4.7</b>	<b>Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)</b>	<b>92</b>
<b>5.</b>	<b>REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.</b>	<b>93</b>
<b>6.</b>	<b>REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>94</b>
6.1	Principe général des évaluations certificatives	94
6.2	Délai d'organisation des évaluations certificatives	94
6.3	Objectif des évaluations	94
6.4	Conditions d'accès aux évaluations	95
6.5	Publicité des accès aux évaluations	95
6.6	Publicité des modalités lors d'absences/abandons aux évaluations	96
6.7	Contenus et exigences des évaluations	96
6.8	Forme, type et durée des évaluations des connaissances	96
6.9	Répartition des modules lors des évaluations « Moniteur Sportif Educateur »	97

6.10	Règlementation des évaluations	98
6.10.1	Avis des résultats	98
6.11	Validité des évaluations	99
6.12	Evaluation certificative au sein de la LMS / Jury délibération	99
6.13	Motivation du résultat en délibération	100
6.14	Procédure de communication des résultats aux candidats	100
6.18	Recours et procédures	100
<b>7.</b>	<b>CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).</b>	<b>102</b>
7.1	Dossier administratif à construire	102
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	102
7.2.1	Base / recevabilité de la demande de VAF	102
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF	103
7.3	Frais de procédure pour VAF	104
7.4	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	105
7.4.1	Où envoyer le dossier VAF ?	105
7.4.2	Comment envoyer le dossier VAF ?	105
7.4.3	Quand solliciter un dossier VAF ?	105
7.5	Analyse concernant la demande de VAF	105
7.6	Décisions concernant la demande de VAF	105
7.7	Situations particulières concernant des dispenses octroyées.	105
7.8	Cas particuliers des candidats n'ayant pas validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.	107
<b>8.</b>	<b>REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE</b>	<b>108</b>
	Annexes	109

## **AVERTISSEMENTS IMPORTANTS AUX LECTEURS ET CANDIDATS**

*La formation générale (cours généraux) constitue la première phase de formation. Elle a été conçue (et est régulièrement mise à jour ...) par un groupe élargi d'acteurs du monde du Sport (des experts scientifiques -communément nommés « sports scientists »<sup>\*</sup>, des experts médicaux et paramédicaux spécialistes des matières sportives, des cadres sportifs de tous niveaux et de multiples disciplines, des experts dans divers domaines législatifs régissant le Sport, ...).*

*Au vu de l'évolution des conditions sanitaires et des perspectives conjoncturelles, l'AG Sport a envisagé de développer une nouvelle stratégie de formation et de certification des connaissances à acquérir au terme d'un parcours de formation des cours généraux.*

*A partir de septembre 2020 et la mise en place d'une plateforme LMS<sup>†</sup> (Learning Management System - « formation d'apprentissage en ligne »), un nouveau dispositif de formation et d'évaluation est mis en place. Les contenus de formation explicités à la Section 4 de ce document sont en cours de transposition « e-learning » et seront progressivement intégrés au LMS.*

*A partir de la date d'ouverture des inscriptions dans le nouveau dispositif de formation des cours généraux (septembre 2020), seuls les candidats s'y étant inscrits pourront s'inscrire dans une formation spécifique, et ce, même sans avoir encore pu valider / certifier les connaissances et savoirs abordés dans les cours généraux. Cette mesure est transitoire jusqu'à la date d'opérationnalisation complète de la plateforme d'apprentissage en ligne des cours généraux.*

*Par cette mesure exceptionnelle et transitoire, l'AG Sport permet de pérenniser les formations de cadres sportifs.*

*L'objectif général des cours généraux, dispensés à distance sur une plateforme, est de doter le futur cadre sportif de connaissances et de savoirs théoriques (déclaratifs et procéduraux) qui constituent la base du développement des compétences de tout moniteur sportif.*

*En envisageant cette nouvelle stratégie de type « digital learning à distance », les cours généraux répondront entre autres à la distanciation sanitaire exigée à court, voire à long terme. Ces évolutions stratégiques notables permettront aussi plus de flexibilité, plus d'individualisation, ...*

*Elles répondront aussi à de nombreuses autres attentes tant des candidats que des opérateurs de formation spécifiques ... même, si comme tout changement, ce type de dispositif devra relever d'autres défis que ceux auxquels était confronté le dispositif actuel !*

*L'AG Sport attire tout particulièrement l'attention des candidats sur le fait que les cours généraux du niveau MS Initiateur subiront en 2020 et 2021 des évolutions sensibles pour la prochaine édition de formation :*

- de nouveaux contenus de cours seront progressivement mis en ligne;*
- de nouvelles modalités de formation (notamment une plateforme e-learning interactive pour certains modules) seront aussi progressivement déployées.*

---

<sup>\*</sup> Notamment les responsables académiques et le personnel scientifique du Centre d'Aide à la Performance Sportive (CAPS), consortium interuniversitaire francophone. (plus d'infos sur le Décret organisant la reconnaissance et le subventionnement d'une association inter universitaire d'aide à la performance sportive, [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40314\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/40314_000.pdf), page web visitée le 08/09/2020)

<sup>†</sup> LMS = Learning Management System. est la plateforme de Formation Opérée A Distance (FOAD) utilisée.

## **O Introduction du cahier des charges / référentiel de formation**

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "délégataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1er. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée, suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur;*
- 2° la description des fonctions et les compétences requises;*
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation;*
- 4° la description des programmes et contenus de formation;*
- 5° la description des programmes et contenus des stages;*
- 6° la description des modalités d'évaluation;*
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes;*
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif;*
- 2° didactique et méthodologie;*
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance;*
- 4° aspects sécuritaires et préventifs;*
- 5° éthique et déontologie;*
- 6° management.*

« Art. 39 § 1er. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épiciène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

## 1. DONNEES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégué*).

### 1.1 Informations concernant l'AG Sport (ADEPS)

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél : 02/413 20 76  
Fax : 02/413 29 10  
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD  
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00  
e-mail : [adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)

### 1.2 Introduction générale de la formation

Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs.

Des brevets dûment homologués et reconnus à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

***La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.***

**Pour les cours généraux, le principe de consécuitivité est d'application.**

Ce qui signifie que pour avoir accès aux formations via la LMS des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Educateur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Initiateur.

Il en sera de même pour le niveau Moniteur Sportif Entraîneur. Pour avoir accès aux examens des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Entraîneur, le candidat doit faire la preuve de sa réussite ou de sa validation des cours généraux du niveau Moniteur Sportif Educateur.

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (voir section 7 - VAF)

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

### 1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Educateur*, sont homologués /certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation par d'autres filières - voir section 7 -) correspond à la validation de la première partie du cursus de formation en vue de l'obtention d'un brevet. A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde partie de la formation (les cours spécifiques)

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Initiateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde partie du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport - voir aussi les sections 7.8 et 8 -) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Au sujet de la validation du module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* », pour les candidats ayant validé les CG du niveau MS Educateur avant le 01<sup>er</sup> septembre 2017 et n'étant pas encore inscrits dans partie spécifique de leur parcours de formation, des mesures transitoires sont explicitées dans la section 7.

**En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :**

1. **Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)**
2. **Les cours spécifiques**
3. **Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ».**  
*Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation (MSEd.-MSTrain).*
4. **L'homologation/certification du brevet par l'AG Sport**

### 1.4 Parcours/dispositif de formation à partir de septembre 2020.

#### 1.4.1 Parcours de formation e-learning

La validation du parcours de formation générale proposé en e-learning est obligatoire et préalable (voir mesures transitoires) pour l'accession aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu et désigné par un Arrêté Ministériel.

La validation du parcours de formation générale est donc un prérequis à toute formation spécifique.

*Les animations des cours généraux ET les évaluations des connaissances s'opérationnaliseront dès septembre 2020 via le développement d'une plateforme de type LMS (Learning Management System).*

#### 1.4.2 Mesures transitoires (dès septembre 2020)

Vu les circonstances sanitaires et la mise en place d'un nouveau dispositif de formation (en cours de construction) et à titre exceptionnel et transitoire, tout candidat inscrit officiellement aux cours généraux (voir 3.7 modalités d'inscriptions) pourra s'inscrire et suivre / participer à une formation spécifique opérée par les fédérations sportives, même sans avoir validé ses connaissances des cours généraux du niveau requis.

Cette mesure transitoire ne sera plus d'application une fois que les parcours de formation ET de certification seront complètement opérationnels via la plateforme LMS mise en place.

A partir de la date d'ouverture des inscriptions dans le nouveau dispositif de formation des cours généraux, seuls les candidats s'y étant inscrits pourront s'inscrire dans une formation spécifique, et ce, même sans avoir encore pu valider / certifier les connaissances et savoirs abordés dans les cours généraux.

Cette mesure sera également transitoire jusqu'à la date d'opérationnalisation complète (non connue actuellement) de la plateforme des cours généraux.

#### 1.4.3 Parcours de formation e-learning (exemple)

Sur la plateforme e-learning, à l'intérieur d'un « niveau de Cours Généraux », un parcours de formation (consécutivité, suite et enchaînement de modules) sera donc proposé à chaque apprenant.e.

Autrement dit, à titre d'exemple (sujet à changement et/ou adaptation), pour le niveau des CG MS Educateur, le/la candidat.e suivra le « parcours » suivant :

Validation des modules identifiée dans quatre (4) parcours de formation (les 4 parcours devant être validés !):

- Parcours 1 (dans l'ordre) :
  - ✓ CG231\_Définition des facteurs de la performance sportive,
  - ✓ CG221\_Introduction à l'évaluation des facteurs de performance,
  - ✓ CG232\_Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive,
  - ✓ CG233\_La "machine humaine" à l'effort,
  - ✓ CG235\_Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète.
  
- Parcours 2 (dans l'ordre) :
  - ✓ CG234\_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif,
  - ✓ CG241\_Prévention des blessures et du geste sportif.
  
- Parcours 3 (dans l'ordre) :
  - ✓ CG222\_Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif,
  - ✓ CG223\_Mon intervention au cours d'un entraînement.

○ *Parcours 4 (dans l'ordre) :*

- ✓ *CG212\_Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique,*
- ✓ *CG251\_Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes,*
- ✓ *CG213\_Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2),*
- ✓ *CG211\_Statut juridique des clubs et des fédérations.*

## 2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES.

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

Toute formation générale dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se conformer aux profils de compétences générales visés par chaque profil de compétence spécifiques des cadres sportifs et fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

<b>MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :</b>	Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive
--------------------------------------	---

*NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés et issus de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ».*

*Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit une certification fédérale et non pas un brevet homologué par l'AG Sport.*

<b>MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :</b>	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

<b>MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :</b>	Systematiser et optimaliser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation ;
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel) ;
- du public cible : public à charge du cadre sportif ;
- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie.
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance.
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs.
- Thématique 5 : Ethique et déontologie.

## **2.1 Moniteur Sportif Educateur (compétences générales)**

### **2.1.1 Pré requis du Moniteur Sportif Educateur (MSEd)**

- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
- Etre âgé de 18 ans minimum à la date de début de formation au sein de la plateforme de formation en ligne des cours généraux du niveau moniteur sportif initiateur (CG MSEd.).

### **2.1.2 Profil de fonction du Moniteur Sportif Educateur**

- Fidéliser à une pratique sportive spécifique.
- Faire prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
- Motiver au développement sportif complet.
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif.
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées.
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif

### **2.1.3 Public cible du Moniteur Sportif Educateur**

- Tous les âges (distinction à faire entre les activités à maturation précoce et tardive) ;
- Sportifs en phase de formation ;
- Sportifs en phase de consolidation des fondamentaux de la discipline ;

### **2.1.4 Cadre d'intervention du Moniteur Sportif Educateur**

- Clubs (équipes structurées, cellule d'entraînement des écoles de sport, ...).
- Programmes Adepts de formation sportive.
- Fédérations sportives communautaires et/ou nationales

### **2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du Moniteur Sportif Educateur**

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.

### **3. DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION (MSEd.)**

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*La description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

#### **3.1 Schéma de base d'organisation de la formation et des éditions d'évaluation de la formation générale « Moniteur Sportif Educateur »**

- Les cours généraux sont organisés par l'A.G. Sport, sauf protocole d'accord et délégation à un opérateur.
- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site ADEPS [www.sport-adeps.be](http://www.sport-adeps.be) sous la rubrique : « Formation Moniteur ».
- Toutes ces informations sont accessibles à tous les opérateurs de formation reconnus (fédérations et institutions délégataires pour l'organisation des formations de cadres).
- **Organisation via des éditions de formation et d'évaluation via une LMS (Learning Management System)**
  - Après inscription, le candidat reçoit un code d'accès à la plateforme LMS.
  - Il est guidé pour l'étude des matières proposées via des modules de cours en ligne (parcours de formation individualisé) afin d'optimiser ses chances de réussite.
  - Les évaluations certificatives des savoirs seront réalisées directement en cours de parcours de formation sur la plateforme LMS.
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).

#### **3.2 Ouverture/fermeture/annulation/organisation d'une édition de formation et d'évaluation via une LMS**

- Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est limité (en fonction des capacités administratives et de suivi de formations.).
- L'Administration Générale se réserve de droit d'annuler/postposer des modules certificatifs. Dans ce cas, les candidats inscrits recevraient des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure.
- L'Administration Générale se réserve le droit de limiter les inscriptions aux évaluations à un nombre défini (capacité de la LMS)
- L'Administration Générale organise les sessions certificatives et dicte les règles/consignes de ces dernières aux candidats. Ceux-ci se doivent de respecter ces règles et consignes sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion/non-participation aux sessions d'évaluation certificatives au sein de la LMS du (des) candidat(s) en cause.

#### **3.3 Informations diverses**

- Pas de cours réalisés en présence physique (dans auditoire, classe, ..) d'un chargé de cours.
- L'âge d'accès à la formation est de minimum 18 ans à la date d'inscription à la formation.
- L'accès aux épreuves d'évaluation des cours généraux MSEd. n'est possible que si le candidat est exempt ou réussit entièrement toutes les thématiques des cours généraux MSIn.
- L'âge minimum pour l'homologation d'un diplôme spécifique par l'AG Sport (MSIn.) est de 18 ans.

- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions aux éditions d'évaluation, précédées ou pas de formation.
- A titre d'exemple, les droits d'inscription pour les éditions 2019-2020 s'élèvent à 50 €.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas de test préliminaire ou probatoire d'aptitudes à la formation.
- L'accès aux cours généraux ne nécessite pas la possession d'un classement, d'un grade, d'un niveau de compétence officiel,...
- Le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les Cours Généraux. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC-tablette-smartphone...) est nécessaire pour son parcours de formation et d'évaluation certificative. Vu que son parcours est individualisé il peut utiliser ses outils personnels et/ou utiliser ceux proposés par des tiers, institutions publiques, bibliothèques, ...
- Les candidats sont invités à se conformer aux règles d'usage en ce qui concerne l'utilisation d'une plateforme e-learning.

### **3.4 Durée théorique de la formation Moniteur Sportif Educateur**

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir Chapitre 4) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenants pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types/formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours / des formateurs / des évaluateurs / ... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications / évaluations.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir Chapitre 4)

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il possède 3 mois (90 jours) à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser l'ensemble de son parcours de formation (en ce compris les évaluations certificatives). Au-delà de ce délai, le candidat ne pourra plus accéder à la plateforme. Le candidat devra s'acquitter de nouveaux droits d'inscription. Seuls les « blocs » (enchaînement de modules tel qu'explicité ci-dessus) finalisés et certifiés pourraient faire l'objet d'une dispense.

Une exception est faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2020) car tous les modules ne seront pas accessibles. Pour les candidats inscrits le délai des 3 mois (90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place.

### 3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- L'attestation de l'AG Sport indiquant la réussite des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur (MSIn.)
- Fiche d'inscription ad hoc dûment complétée sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) ou de l'opérateur de formation désigné par l'AG Sport
- Présentation des documents de réussite ou de dispense de modules de cours du niveau concerné (principe de VAF).
- Copie d'un document (la carte d'identité,...) permettant la vérification de l'âge du candidat.
- Preuve d'acquiescement des droits administratifs divers.

### 3.6 Communication des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours généraux (VAF-cours-évaluations,...) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par ETNIC.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, Adresse, numéro de registre national, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur, est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la plateforme LMS. En effet, les informations collectées (Nom-prénom-adresse mail- parcours de formation complet ou via VAE) seront communiquées au gestionnaire de la plateforme LMS, notamment en vue de paramétrer les codes d'accès et son parcours de formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'AG Sport se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats aux formations générales vers l'(les)opérateur(s) de formation(s) qui gère(nt) la discipline sportive identifiée par le candidat lors de son inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport).
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service des Formations des cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) un Comité de Projet a été mis en place et peut être contacté via cette adresse : [protectiondesdonnees@cfwb.be](mailto:protectiondesdonnees@cfwb.be)

### 3.7 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les renseignements importants quant à la bonne information des candidats se feront via le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) et/ou via courriel.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription pour chaque niveau de formation seront communiqués sur le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- Les procédures d'inscription en ligne sont explicitées sur le site internet [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be)
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyé au candidat.
- Le paiement est réalisé uniquement via un paiement en ligne.
- L'inscription définitive aux formations/évaluations est conditionnée au paiement total des droits d'inscriptions ad hoc.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus.
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions.
- Les critères d'accès aux évaluations sont notamment l'âge, la réussite ou l'exemption totale des cours généraux MSIn. et le paiement effectif des droits d'inscription.
- Les évaluations certificatives sont organisées au sein de la plateforme LMS. Les modalités organisationnelles sont explicitées au sein de la section 6 : **REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION**

### 3.8 Modalités de paiement en ligne

- L'unique moyen de paiement de la formation Moniteur Sportif Educateur est un paiement en ligne (électronique) par carte bancaire.
- Toutes les informations concernant ce paiement se retrouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be).
- Aucune données personnelles (numéro de carte - codes -....) ne sont récoltées, utilisables ou accessibles par l'AG Sport.

### 3.9 Droit de rétractation - effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel-courrier).

Pour exercer le droit de rétractation, le candidat doit notifier celle-ci à l'Administration :

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél : 02/413 20 76  
Personne de contact : Monsieur Valéry GERARD  
du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45 et 13h45 à 16h00  
e-mail : [adepts.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adepts.coursgeneraux@cfwb.be)

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées supra). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat peut utiliser le *modèle de formulaire de rétractation* (voir en annexe) mais sans obligation.

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'Administration remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur.

### **3.10 Modalités particulières (langue - handicaps divers - photos - documents, manque à l'éthique,...)**

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
  - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2\*
  - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1<sup>†</sup>
  - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1<sup>‡</sup>
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la toute évaluation certificative de la part du candidat via la LMS. Et ce, afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- L'AG Sport ne peut être tenue responsable si un candidat n'a pas réalisé une évaluation certificative via la LMS.
- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Tout candidat inscrit s'engage à connaître et respecter la réglementation en vigueur concernant les évaluations certificatives via la LMS.

\* Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

<sup>†</sup> Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

<sup>‡</sup> Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles\* et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation et l'exclusion de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l'ADEPS.
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations,....
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- Aide externe lors des évaluations certificatives via LMS.
- ....

---

\* Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667> .

#### 4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX (MSEd.).

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 4 (La description des programmes et contenus de formation).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), l'opérateur de formation, ... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

Les cours généraux « Moniteur Sportif Educateur », sont constitués de 13 modules qui traitent des sujets des 5 thématiques spécifiques.

Les compétences terminales à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Educateur », ainsi que les modules de cours en fonction de chaque thématique sont inventoriés infra (tableau synoptique).

Canevas des cours généraux du niveau "Moniteur Sportif Educateur" (13 modules + 1 module "TP")				
Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 2 Didactique et méthodologie	Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Ethique et déontologie
Module CG 211 Statut juridique des clubs et des fédérations	Module CG 221 Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	Module CG 231 Définition des facteurs de la performance sportive	Module CG 241 Prévention des blessures du geste sportif	Module CG 251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes
Module CG 212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	Module CG 222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	Module CG 232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive		
Module CG 213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	Module CG 223 Mon intervention au cours d'un entraînement	Module CG 233 La "machine humaine" à l'effort		
		Module CG 234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif		
		Module CG 235 Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète		
		Prérequis à l'homologation / à la certification du niveau MS Educateur Travaux pratiques sur base du module CG235		
		Module 232 * Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive		
* Cours à présence obligatoire				

Pour chaque module de formation, il est décrit/explicité en termes d'objectifs clairs et de résultats d'acquis d'apprentissages et/ou de descripteurs de connaissances / de descripteurs comportementaux (des savoir-faire physiques, techniques, tactiques, méthodologique, didactiques, pédagogiques, ...) / de compétences / ... attendus de la part du candidat au terme de la formation (générale et/ou spécifique).

Les descripteurs des "comportements" seront déclinés sous 4 niveaux attendus au terme des apprentissages:

- **1** : « Simple » information - Sensibilisation - 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler").
- **2** : Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base").
- **3** : Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).
- **4** : Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

#### 4.1 Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

##### ▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les notions de base de responsabilité civile et pénale ;
  - Maîtriser les statuts de cadre sportif ;
  - Se référer et maîtriser les rouages politiques et administratifs belges dans lesquels s'insère la pratique sportive ;
  - Se référer au paysage sportif international ;
  - Se référer au cadre institutionnel de la lutte contre le dopage et les assuétudes ;
  - Maîtriser les règles d'une activité sportive ;
  - ...
- 
- **Nombre de modules de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 3**
  - **Descriptif des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : voir infra**
  - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**
    - CG211\_Statut juridique des clubs et des fédérations
    - CG212\_Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique
    - CG213\_Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)

#### 4.1.1 Statut juridique des clubs et des fédérations (CG 211)

○ **Résumé :**

Les fédérations et les clubs sont des organisations qui rassemblent des individus poursuivant, par leurs actions individuelles ou collectives, un but commun. Ils interagissent avec d'autres individus et assument des responsabilités au nom de l'organisation. Il importe donc que fédérations et clubs adoptent un statut juridique qui couvre la responsabilité de leurs responsables et de leurs membres

○ **Concepts / mots-clés :**

Club sportif  
Fédération sportive  
Statut juridique  
ASBL  
Régime comptable  
Obligations du législateur

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les statuts juridiques auxquels les clubs et les fédérations sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent se conformer		V		
Le candidat connaît le mode de fonctionnement d'une ASBL		V		
Le candidat comprend la composition et les missions d'une assemblée générale		V		
Le candidat comprend les obligations spécifiques des clubs et fédérations prévues par le législateur		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
112	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>03:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>03 :00</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

o **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en FWB
Etre détenteur d'un titre de juriste ou du brevet de gestionnaire de fédé AISF ou d'un titre de type MEMOS ou BESMAC est un atout	

o **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.1.2 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique (CG 212)

○ **Résumé :**

L'objectif de cette unité de formation est de fournir aux futurs moniteurs sportifs des réponses aussi claires que possibles sur les aspects légaux de leur pratique.

Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Initiateur » (CG1\_Th1\_Mod2), le statut social et fiscal du moniteur sportif sera abordé dans ses principaux aspects. Le régime du volontaire, de l'indépendant complémentaire et du vacataire, statuts les plus usuels pour les collaborateurs sportifs seront particulièrement développés.

Dans le module vu au cours de la formation générale du « Moniteur Sportif Educateur » (CG2\_Th1\_Mod2), ce sont les notions de responsabilité civile et pénale qui seront détaillées. Le degré de responsabilité et les risques auxquels les moniteurs sportifs sont confrontés lorsqu'ils interviennent dans l'encadrement de groupes seront abordés sous l'angle de questions, de cas et d'exemples concrets.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « moniteur sportif initiateur » et du niveau « moniteur sportif éducateur ». Cette organisation permettra à chacun de s'informer plus avant sur les aspects légaux et juridiques de sa pratique

○ **Concepts / mots-clés :**

Statut social  
Statut fiscal  
Responsabilité civile et pénale  
Responsabilité du fait d'autrui  
Responsabilité du fait des choses  
Assurances

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les obligations légales en matière de statut social et fiscal		V		
Le candidat comprend les notions élémentaires de responsabilités civile et pénale		V		
Le candidat comprend l'organisation mise en place pour l'engagement de volontaires		V		
Le candidat connaît le principe de « responsabilité du fait personnel »		V		
Le candidat connaît le principe de « responsabilité du fait d'autrui » ainsi que son champ d'application		V		
Le candidat connaît la responsabilité appliquée au moniteur sportif engagé comme « volontaire »		V		

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)

Code module CG	Liens
112	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>03:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>03 :30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'organisation institutionnel du Sport en FWB
Etre détenteur d'un titre de juriste ou d'une expérience utile avérée dans le milieu des assurances est un atout	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>
<u>Dirigeant de club</u>	X
<u>Dirigeant sportif de fédération</u>	X
<u>Gestionnaire d'infrastructures sportives</u>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

### 4.1.3 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (CG 213)

○ **Résumé :**

Il ne se passe pas un jour sans qu'une nouvelle affaire de dopage dans le milieu sportif occupe l'espace médiatique. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation (MSEd & MSEnt), a pour vocation d'informer les moniteurs sportifs sur la législation en vigueur, les procédures, les substances dopantes et leurs risques. Il abordera également la notion de « facteurs de vulnérabilité chez les jeunes » et les outils de prévention disponibles

○ **Concepts / mots-clés :**

Dopage  
Responsabilité du sportif  
Contrôle anti-dopage

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît la législation en matière de dopage		V		
Le candidat connaît les risques liés à la pratique du dopage		V		
Le candidat comprend le rôle du moniteur sportif dans la prévention du dopage		V		
Le candidat connaît les procédures d'un contrôle anti-dopage		V		
Le candidat connaît les moyens de lutte contre le dopage dans le sport		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
251	*
312	**
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>03:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>03:30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre le dopage
Etre détenteur d'un titre de médecin du sport ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance†</u>

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

## 4.2 Thématique 2 : Didactique et méthodologie (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

### ▪ *Objectifs généraux :*

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Maîtriser les techniques d'animation d'une séance : préparer, gérer et évaluer.
  - Exécuter et réguler des séances en recourant aux principes méthodologiques de la formation et de l'entraînement sportif de base ;
  - Elaborer la planification d'apprentissages sportifs en fonction d'objectifs ;
  - ...
- *Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 3*
- *Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : voir infra*
- *Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :*
- CG221\_Introduction à l'évaluation des facteurs de performance
  - CG222\_Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif
  - CG223\_Mon intervention au cours d'un entraînement

#### 4.2.1 Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance sportive (CG 221)

o **Résumé :**

La performance sportive est le résultat de l'intégration coordonnée de différents facteurs. Le module CG2\_Th3\_Mod1\_Définition des facteurs de la performance sportive, comme son nom l'indique, identifiera et analysera les différents facteurs inhérents à la performance sportive.

L'évaluation est incontournable dans la compréhension de l'apprentissage, de la performance et du suivi du sportif. La réalisation d'une évaluation de l'un ou de plusieurs des facteurs déterminants de la performance sportive, la confrontation aux exigences spécifiques et aux normes déjà obtenues vont avoir pour objectif essentiel d'aider le moniteur sportif dans la planification et la construction de son entraînement. En d'autres termes l'évaluation va servir à déterminer les points forts et les points faibles du sportif (notamment, en rapport avec sa discipline)

o **Concepts / mots-clés :**

Evaluation  
Performance sportive  
Evaluation morphologique  
Evaluation neuromusculaire  
Evaluation métabolique  
Evaluation biomécanique  
Evaluation psychologique  
Dimensions technico-tactiques de la performance

o **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les aspects de la performance dans la planification		V		
Le candidat connaît les fondements de base de l'évaluation des facteurs d'apprentissage et de performance		V		
Le candidat est capable d'utiliser des outils simples d'évaluation sur le terrain			V	
Le candidat connaît les buts d'une évaluation		V		
Le candidat connaît les aspects d'une évaluation morphologique		V		
Le candidat connaît les aspects d'une évaluation neuromusculaire		V		
Le candidat connaît les aspects d'une évaluation biomécanique		V		
Le candidat connaît les aspects d'une évaluation métabolique		V		
Le candidat connaît les aspects d'une évaluation psychologique		V		

\* Niveau taxonomique 1 & 2 & 3 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")
- Appréhension / appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte / dans un cadre d'intervention simple. (connaissances procédurales fonctionnelles - "compréhension, application et analyse fonctionnelles).

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)

Code module CG	Liens
231	*
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>06:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	06:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	00:00	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	00:00

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	00:00	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO† : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.2.2 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif (CG 222)

○ **Résumé :**

La majorité des facteurs déterminants de la performance sportive peuvent être développés et perfectionnés ; ils peuvent aussi être « entraînés ». Ces facteurs ont été identifiés dans le module CG2\_Th3\_Mod1\_Définition des facteurs de la performance sportive.

Le sujet abordé dans ce module « Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif » vise à apporter aux « moniteurs sportifs » en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra d'intervenir sur ces différents facteurs en respectant les principes clés de planification et de programmation, tant pour le perfectionnement et la consolidation des apprentissages que pour l'entraînement à proprement parler. Des conseils en matière de planification des activités allant de la mise en place d'une séance à l'agencement de celle-ci sur une période beaucoup plus longue sont présentés pour augmenter les chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs.

Ce module fait tout naturellement suite au module CG1\_Th2\_Mod2\_Ma séance, mon intervention abordé au niveau Moniteur Sportif Initiateur.

○ **Concepts / mots-clés :**

Entraînement sportif  
Apprentissage moteur  
Planification de l'entraînement  
Principes d'adaptabilité, de réversibilité, surcompensation, progressivité et individualisation  
Charge d'entraînement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée de manière optimale en vue d'atteindre les objectifs fixés				V
Le candidat comprend les principes et orientations méthodologiques de base de la planification et de la programmation		V		
Le candidat comprend la notion de « Performance »		V		
Le candidat comprend le principe « d'entraînement » et son impact sur l'organisme d'un sportif		V		
Le candidat connaît les stades de développement technique des sportifs		V		
Le candidat connaît les grands principes à respecter dans le « Processus d'Entraînement »		V		

\* Niveau taxonomique 2 & 4 :

- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")
- Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

- **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)

Code module CG	Liens
122	*
231	*
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

- **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>12:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>12:30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<b><u>Titres / qualifications</u></b>	<b><u>Expériences utiles</u></b>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Année de délivrance<sup>†</sup></u></b>
<b><u>Bachelier / Master en Education Physique</u></b>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

### 4.2.3 Mon intervention au cours d'un entraînement (CG 223)

○ **Résumé :**

Cette unité de formation complète le module développé au niveau Moniteur Sportif Initiateur et intitulé « Mon action avant, pendant et après ma séance » (CG1\_Th2\_Mod2). Les principes pédagogiques en perfectionnement et entraînement sportif qui sont abordés dans ce module, visent à apporter aux « moniteurs sportifs » en général, et aux « moniteurs sportifs éducateurs » en particulier, un guide d'actions qui leur permettra de définir efficacement un fil conducteur au cours d'une séance mais également un agencement cohérent des objectifs sur plusieurs séances. Des conseils en matière d'intervention combinés à des méthodes ciblées et réfléchies permettront aux moniteurs sportifs d'augmenter leurs chances d'encadrer efficacement un individu ou un groupe de sportifs en vue d'un apprentissage moteur et d'un entraînement de base

○ **Concepts / mots-clés :**

Pédagogie de l'entraînement sportif  
 Perfectionnement de l'entraînement sportif  
 Encadrement d'individu ou de groupe d'individus  
 Planification de séance

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat maîtrise les connaissances élémentaires pour que son intervention soit organisée et planifiée de manière optimale en vue d'atteindre les objectifs fixés				V
Le candidat comprend les principes et orientations méthodologiques de base de la pédagogie sportive		V		
Le candidat comprend la notion d'apprentissage moteur		V		
Le candidat connaît les éléments utiles dans la planification d'une séance		V		
Le candidat connaît les moyens de communication avec les sportifs dans une séance		V		
Le candidat comprend comment il doit intervenir dans un contexte de compétition		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
122	*

Code autre module CS	Liens
...	

\* Niveau taxonomique 2 & 4 :

- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")
- Maîtrise / adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire. (connaissances procédurales élaborées - "de l'analyse d'une situation fonctionnelle à l'élaboration/conception d'une nouvelle situation dans un contexte similaire).

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>03:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>03:30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.3 Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

##### ▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Appréhender et de s'appuyer sur tous les facteurs déterminants de l'activité sportive ;
  - Eduquer sur le sens de la formation complète de l'athlète entraînements (comprendre et expliquer) ;
  - ...
- ##### ▪ **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 5**
- ##### ▪ **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra**
- ##### ▪ **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**
- CG231\_Définition des facteurs de la performance sportive
  - CG232\_Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive
  - CG233\_La « machine humaine » à l'effort
  - CG234\_Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif
  - CG235\_Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète

### 4.3.1 Définition des facteurs de performance sportive (CG 231)

○ **Résumé :**

La réalisation d'une « performance sportive » est le résultat de l'intégration de plusieurs paramètres, de plusieurs facteurs déterminants. De nos jours, on considère cette approche comme « multifactorielle » et « multidisciplinaire ».

Actuellement, il est communément admis que la « performance sportive » (son processus et son résultat) doit être envisagée comme la résultante de déterminants liés au sportif lui-même, à sa pratique et à son environnement, et ce, finalement, quel que soit le niveau de pratique.

○ **Concepts / mots-clés :**

Performance sportive  
Sélection/détection de sportif  
Facteurs physiologiques, morphologiques, psychologiques et psychomoteurs  
Analyse du mouvement

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les principaux facteurs déterminants du perfectionnement et de l'entraînement sportif		V		
Le candidat comprend la notion de « performance sportive »		V		
Le candidat connaît les facteurs « physiologiques » de la performance sportive		V		
Le candidat connaît les facteurs « morphologiques » de la performance sportive		V		
Le candidat connaît les facteurs « psychologiques » de la performance sportive		V		
Le candidat connaît les facteurs « psychomoteurs » de la performance sportive		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
232	*
221	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>06:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>06:30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>
<u>Bachelier / Master en Education Physique</u>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

### 4.3.2 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive (CG 232)

○ **Résumé :**

Il est reconnu que beaucoup trop peu de temps et trop peu de moyens sont consacrés à la dimension psychologique (« préparation mentale » et « gestion psycho-émotionnelle »), pourtant identifiée comme facteur clé de l'apprentissage et de la performance sportive. La majorité des sportifs et des entraîneurs qui connaissent le succès affirment qu'une prise en considération de cette dimension psychologique (sous toutes ses formes) intentionnelle et planifiée est déterminante dans leurs résultats.

Le moniteur sportif (l'entraîneur au sens large du terme) est-il un psychologue pour autant ? Non, la réponse est claire, sans ambiguïté. Mais, pour être efficace, il a besoin non seulement de compétences techniques, tactiques, physiques mais aussi de compétences humaines, relationnelles, de qualités d'empathie, de leadership, ... Ces qualités sont liées à des dimensions psychologiques de la personne, de la relation, de l'apprentissage, de la performance, ...

○ **Concepts / mots-clés :**

Préparation mentale  
Gestion psycho-émotionnelle  
Motivation  
Communication  
Confiance

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les liens existants entre les quatre dimensions visées		V		
Le candidat connaît la dimension « émotion »		V		
Le candidat connaît la dimension « motivation »		V		
Le candidat connaît la dimension « communication »		V		
Le candidat connaît la dimension « confiance »		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
131	*
336	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>10:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>10:00</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- **Méthodologie:**

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- **Supports:**

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<b><u>Titres / qualifications</u></b>	<b><u>Expériences utiles</u></b>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine du développement de compétences de gestion psycho-émotionnel du Sport
Etre détenteur d'un titre de psychologue du Sport est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Année de délivrance<sup>†</sup></u></b>

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

### 4.3.3 La « machine humaine » à l'effort (CG 233)

○ **Résumé :**

Ce module de formation est le prolongement du module CG1\_Th3\_Mod1\_La machine humaine. Pour rappel, dans le cadre d'une formation dont l'objectif est de préparer de futurs moniteurs qui auront comme vocation l'encadrement de sportifs, la compréhension de la « machine » dont l'individu va se servir pour pratiquer son sport est indispensable.

Au premier stade de formation, la « machine humaine » a été décrite de façon très générale. L'objectif de ce module-ci se veut plus spécifique par rapport à l'exercice physique. En effet, une série de systèmes ont, petit-à-petit, été mis en évidence pour leur rôle essentiel lors d'un exercice physique. Une importance qui se concrétise essentiellement par une adaptation spécifique lors de l'exercice mais aussi, pour certains d'entre eux, par une adaptabilité plus grande lors de la répétition de ces exercices (entraînement). Les 3 systèmes physiologiques principaux qui interviennent à l'exercice ainsi que les mécanismes et les modifications sous-jacents seront donc décrits plus en détails.

○ **Concepts / mots-clés :**

Muscle et mouvement  
Effort physique  
Système cardio-vasculaire  
Système respiratoire  
Métabolisme à l'effort

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les bases de fonctionnement du corps humain en activité physique		V		
Le candidat connaît le fonctionnement musculaire et les mouvements		V		
Le candidat connaît les structures du système cardio-vasculaire		V		
Le candidat connaît le fonctionnement du système cardio-vasculaire à l'effort		V		
Le candidat connaît les structures du système respiratoire		V		
Le candidat connaît le fonctionnement du système respiratoire à l'effort		V		
Le candidat comprend les principes métaboliques de l'effort physique		V		

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

- Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)

Code module CG	Liens
131	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

- Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>17:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	17:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	00:00	Autre : ..... - hh:mm	00:00	Autre : ..... - hh:mm	00:00

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	00:00	Autre : ..... - hh:mm	00:00	Autre : ..... - hh:mm	00:00

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<b><u>Titres / qualifications</u></b>	<b><u>Expériences utiles</u></b>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la planification et de l'organisation de l'entraînement sportif
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<b><u>Intitulé</u></b>	<b><u>Année de délivrance<sup>†</sup></u></b>
<b><u>Bachelier / Master en Education Physique</u></b>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.3.4 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif (CG 234)

○ **Résumé :**

L'intérêt des moniteurs sportifs pour l'analyse du mouvement, pour l'analyse des gestes techniques est un fait avéré. Cet intérêt est d'autant plus important pour les disciplines sportives à forte connotation technique. La nécessité d'enseigner, d'apprendre, d'entraîner, ... des mouvements corrects, des gestes justes revêt une importance capitale pour une meilleure efficacité de l'entraînement, de la performance sportive, mais aussi pour la prévention des blessures. A ce sujet, ce module de formation trouvera un prolongement dans le module CG2\_Th4\_Mod1\_ Prévention des blessures du geste sportif.

Le contenu de formation dont question dans ce module-ci permet d'aborder les premières notions de base d'analyse du geste sportif.

○ **Concepts / mots-clés :**

Analyse du mouvement  
Repères anatomiques  
Plans de l'espace  
Types de contractions musculaires  
Chaîne musculaire

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît les différents plans de l'espace		V		
Le candidat connaît les repères anatomiques de base		V		
Le candidat connaît les mouvements permis par les différentes articulations		V		
Le candidat connaît les différents types de contractions musculaires		V		
Le candidat connaît les facteurs limitant d'un geste sportif		V		
Le candidat comprend les méthodes d'analyse appliquées sur la course		V		
Le candidat comprend les méthodes d'analyse appliquées sur les lancers		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
123	*
221	*
241	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>09:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>09:00</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<b>Titres / qualifications</b>	<b>Expériences utiles</b>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<b>Intitulé</b>	<b>Année de délivrance<sup>†</sup></b>
<b>Bachelier / Master en Education Physique</b>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.3.5 Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète (CG 235)

○ **Résumé :**

Dans le monde du handisport, bien avant de parler de performance, il est indispensable de définir les besoins particuliers et spécifiques des sportifs. Cela permet de proposer une prise en charge individualisée et inclusive la plus adaptée à chaque pathologie et/ou handicap.

Nous tenterons, dans ce module, d'aborder les principales déficiences (motrices, sensorielles et mentales). Ce module envisage les recommandations de base pour l'accompagnement des sportifs présentant ces types d'handicaps.

Ce module est la suite du module Déficiences et pratiques sportives : organisation du "handisport" proposé dans le cursus moniteur sportif initiateur. Il servira de référence pour les différentes options et expertises proposées dans le cadre des formations « handisports ».

○ **Concepts / mots-clés :**

Performance en Handisport  
Déficiences motrices, sensorielles et mentales

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend les principales caractéristiques à la prise en charge inclusive des sportifs porteurs d'un handicap physique, mental ou sensoriel.		V		

○ **Liens entre modules de formation** - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)

Code module CG	Liens
133	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>05:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>05:00</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la biomécanique
Etre détenteur d'un titre de licence / master en éducation physique ou en kinésithérapie sportive ou de spécialiste en physiologie de l'exercice est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.4 Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Prévenir et d'anticiper des accidents ;
- Réagir en cas d'accident ;
- ...

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 1**

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**  
voir infra

- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**

- CG241\_Prévention des blessures du geste sportif

#### 4.4.1 Prévention des blessures du geste sportif (CG 241)

○ **Résumé :**

L'activité sportive, qu'elle soit pratiquée par des athlètes de haut niveau ou plus modestement à un degré amateur, génère un nombre important de blessures. Afin d'agir efficacement de manière préventive, le moniteur sportif doit d'abord être capable d'identifier les facteurs qui pourraient prédisposer ou déclencher la lésion. Ensuite, il pourra, le cas échéant, proposer une action sur ces différents facteurs de risque, ce qui devrait réduire l'incidence et/ou la sévérité des blessures.

Dans ce module, les différents facteurs de risque de blessure communs à une majorité de sports seront décrits. Le moniteur sportif éducateur pourra donc transposer à sa propre discipline les éléments les plus importants et proposer une action à visée préventive

○ **Concepts / mots-clés :**

Prévention des blessures  
Facteur de risque lésionnel  
Technique et gestuelle sportive

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat connaît la définition d'un facteur de risque de blessure sportive		V		
Le candidat connaît les différents facteurs de risque de blessure sportive		V		
Le candidat connaît l'influence de la gestuelle sportive sur le risque de blessure				
Le candidat connaît l'influence des paramètres physiologiques sur le risque de blessure sportive		V		
Le candidat connaît l'influence des paramètres personnels du sportif (âge, sexe,...) sur le risque de blessure sportive		V		
Le candidat connaît l'influence des paramètres d'encadrement sur sportif (niveau d'entraîneur, structure sportive) sur le risque de blessure sportive		V		
Le candidat connaît l'influence du contexte d'une discipline sportive (règlement, surface de jeu,...) sur le risque de blessure sportive		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
234	*
342	*
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o **Volumes horaires et charge théorique de travail :**

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>04:30</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>04:30</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<b>Titres / qualifications</b>	<b>Expériences utiles</b>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la « gestion des blessures d'un Sportif »
Etre détenteur du titre de kinésithérapeute du Sport est un atout	
Etre détenteur d'un brevet Adeps à « vocation pédagogique » (Aide-Moniteur ou Niveau 2 minimum recyclé ou Moniteur Sportif Educateur)	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<b>Intitulé</b>	<b>Année de délivrance<sup>†</sup></b>
<b>Bachelier / Master en Education Physique</b>	X

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.5 Thématique 5 : Ethique et déontologique (connaissances et savoirs théoriques à maîtriser).

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- D'agir en se référant aux règles de l'éthique du sport ;
- De se référer et de s'appuyer sur les moyens de la lutte contre le dopage et les assuétudes ;
- ...

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 1**

- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : voir infra**

- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**

- CG251\_Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes

#### 4.5.1 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes (CG 251)

○ **Résumé :**

Les terrains de Sport n'échappent pas au phénomène de « dépendance » et « d'addiction ». La dépendance, avec ou sans produit, doit questionner tout un chacun, en tant que « professionnel » mais aussi en tant qu'individu, dans notre vie personnelle.

Pour mieux appréhender et anticiper certaines situations à risque, les différentes notions de dépendances seront étudiées et approfondies. Une bonne compréhension de certains usages psychotropes sera un des autres sujets centraux de ce module. Les addictions sans produits au travers de comportements de dépendance à la pratique sportive seront également envisagées.

Les notions abordées dans le module dont question devront être mises en relation avec les notions vues dans le module CG2\_Th1\_Mod3\_ Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)

○ **Concepts / mots-clés :**

Dépendance  
Addictions  
Prévention

○ **Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :**

Le/la candidat.e devrait avoir acquis les connaissances et les savoirs de base \* pour répondre aux questions suivantes :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Le candidat comprend la complexité du phénomène des assuétudes et son ancrage théorique		V		
Le candidat comprend la notion de dépendance		V		
Le candidat connaît les différentes catégories de drogues		V		
Le candidat connaît les potentiels de dangerosité d'une drogue		V		
Le candidat comprend la notion d'addiction au sport		V		

○ **Liens entre modules de formation - forts / élevés (\*) ou très forts / très élevés (\*\*)**

Code module CG	Liens
213	*
...	
...	

Code autre module CS	Liens
...	
...	
...	

\* Niveau taxonomique 1 & 2 :

- « Simple » information - Sensibilisation – 1ers contacts (connaissance déclarative - "se rappeler")
- Approches élémentaires permettant l'application / la reproduction de concepts fondamentaux "standardisés" (connaissances procédurales de base - "compréhension et application de base")

o Volumes horaires et charge théorique de travail :

<b>Temps total en présentiel sur la plateforme LMS (hh:mm) :</b>					<b>03:00</b>
Assister / participer aux cours théoriques (en ligne - synchrone et/ou asynchrone, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) <u>γ</u> <u>compris le processus de certification des savoirs</u> - hh:mm	<b>03:00</b>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... - hh:mm	<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	<b>00:00</b>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types - hh:mm	<b>00:00</b>	Se soumettre aux examens théoriques externes - hh:mm	<b>00:00</b>
Se soumettre aux examens pratiques - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

<b>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</b>					<b>00:00</b>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle - hh:mm	<b>00:00</b>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel - hh:mm	<b>00:00</b>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>	<b>Autre :</b> ..... - hh:mm	<b>00:00</b>

○ **Méthodologie et supports de l'animation :**

- ***Méthodologie:***

Parcours de formation en e-learning sur le LMS\* dédié.

Magistral	V	Interactif / interdépendant / participatif	V	Classe inversée	V
Outils "digital learning"	V	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Séance de questions-réponses	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : .....	O

- ***Supports:***

▪ **Type de support de cours :**

Syllabus "classique" sous forme électronique	V	PréAO <sup>†</sup> : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ... sous format électronique	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : Quizz en ligne	V	Autre : FAQ	V

▪ **Mode diffusion :**

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués / envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	V
Autre ...	O	Autre : .....	O	Autre : .....	O

\* LMS : Learning Management System, est la plateforme support de formation en ligne

† PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur de type PPT, genially, prezi, ...

○ **Modalités d'évaluation :**

- **Champs d'évaluation :**

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

- **Type d'évaluation :**

Continue / permanente / formative / en cours de formation	V	Sommative	O	Certificative	V
---	---	-----------	---	---------------	---

Normative	O	Critériée	V
-----------	---	-----------	---

- **Forme d'évaluation :**

▪ **Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	LMS	V

▪ **Mode :**

Divers outils media d'évaluation en cours de parcours en ligne, dont notamment :

QCM	V	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Diverses modalités du principe « Texte à trous »	V	Tous types d'appariements	V	Photos et/ou vidéos enrichies	V
Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...)	V	Portfolio	V		

- **Critères d'évaluation :**

Le candidat doit valider l'ensemble des exercices pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

○ **Normes d'encadrement et de matériel :**

- Un accès personnalisé à la plateforme LMS via internet

○ **Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants**

<u>Titres / qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de la lutte contre les assuétudes
Etre détenteur du titre de psychologue est un atout	

○ **Diplômes, brevets, certifications\* donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :**

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance<sup>†</sup></u>

\* Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

† Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

#### 4.6 Volumes horaires et modules de formation : Moniteur Sportif Educateur

Les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le descriptif (voir Chapitre 4) de ce document.

- Activités en présentiel au sein de la plateforme LMS :

Ces activités sont déclinées en « charge théorique de travail ». Cette dernière indique le temps en principe nécessaire aux apprenant.e.s pour suivre toutes les activités de formation et d'apprentissage concordantes (écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, ...) ainsi que tous types / formes d'évaluations requises pour parvenir aux résultats d'apprentissage attendus.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail (voir Chapitre 4)

Ces charges théoriques de travail sont identiquement les mêmes que celles qui étaient de mise lors des formations et évaluations classiques antérieures à savoir +/- 85 heures.

#### 4.7 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'AG Sport sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MSIn, MSEd, MSEn), de la thématique et du module de cours à concevoir de façon numérique.

L'AG Sport peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Lors de tous les cours théoriques, les intervenants doivent faire preuve d'au moins deux de ces compétences spécifiques :

- Faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique en éducation physique.
- Etre "expert" justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner cours au niveau d'intervention ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle probante.
- ...

## **5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES.**

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Les Cours Généraux de l'AG Sport ne nécessitent nullement de stages didactiques ou pédagogiques.

## **6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION**

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

### **6.1 Principe général des évaluations certificatives**

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS.

Il pourra télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Au sein de chaque module, des évaluations seront mises en place sous diverses formes, dont notamment : diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, Composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ..., questions à choix multiples, ...

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,

Dès la réussite d'un module, ... il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

### **6.2 Délai d'organisation des évaluations certificatives**

Dès que le candidat s'inscrit à une formation via la plateforme LMS il possède 3 mois (90 jours) à partir de la date d'accès à cette plateforme afin de réaliser les évaluations certificatives. Au-delà de ce délai les modules certifiés seront validés mais ceux qui ne seront pas terminés devront être réalisés après une nouvelle inscription via le site ADEPS.

Une exception est faite au début de la mise en place de cette plateforme (septembre 2020) car tous les modules ne seront pas accessibles. Pour les candidats inscrits le délai des 3 mois (90 jours) entrera en vigueur dès que tous les modules certificatifs seront mis en place. Le délai n'est actuellement pas connu.

### **6.3 Objectif des évaluations**

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- l'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
  - un module considéré de façon isolée ;
  - plusieurs modules groupés ;
  - l'ensemble d'une thématique ;
  - plusieurs thématiques groupées.

- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,
- l'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

#### **6.4 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect**

- Les critères d'accès aux évaluations sont :
  - la réalisation effective d'une inscription en ligne en bonne et due forme ;
  - le paiement effectif des droits d'inscription ;
  - la justification de la réussite ou de la validation des cours théoriques du niveau préalable (principe de consécuitivité des cours généraux - voir 1.2. Informations générales)
  - le respect de l'âge minimal requis (présentation Carte d'Identité ou document administratif d'identification) ;
  - le respect des règles de bienséance ;
  - les principes de vie en commun ;
  - respect de la charte « Vivons sport ».
  - ...
- Les conséquences du non-respect de ces conditions, sont :
  - un non accès aux évaluations certificatives de la formation ;
  - une non proclamation des résultats obtenus ;
  - une annulation de toute évaluation potentielle.
  - un non remboursement de la formation.
- Présence active sur la plateforme LMS
  - Obligatoire afin de suivre le parcours personnalisé

#### **6.5 Publicité des accès aux évaluations**

- Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,
- Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.
- Un échec/refus/abandon à la formation CG MSEd. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MSTrain. (principe de consécuitivité).
- ...

#### **6.6 Publicité des modalités lors d'absences/abandon aux évaluations**

- Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis (voir 6.2 Délai pour les évaluations certificatives) sera considéré en échec à la formation. Il recevra un bulletin d'informations personnalisé.

## 6.7 Contenus et exigences des évaluations

- Les savoirs et connaissances théoriques terminales à maîtriser à maîtriser sont indiquées au point 4 (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS GENERAUX). Les savoirs et connaissances théoriques constituent les socles des compétences déclinées pour chaque niveau de qualification.
- Les niveaux taxonomiques des savoirs (déclaratifs et/ou procéduraux à maîtriser pour un candidat « Moniteur Sportif Educateur », sont repris au sein de chaque module de cours qui fait partie d'une thématique (1 à 5). Elles sont répertoriées au sein de chaque module comme suit : « Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages ».
- Les évaluations des modules se réalisent au sein de la plateforme LMS. Cela permet à chaque candidat d'avancer à son rythme.
- Aucune photo, vidéo, capture d'écran,... ne peut être réalisée au cours du parcours de formation individualisé.

## 6.8 Forme, type et durée des évaluations des connaissances

Les évaluations des cours généraux sont identifiées comme suit (voir chaque fiche ECTS/module):

- Champ :
  - Sur base de savoirs, connaissances.
- Type :
  - Continue / permanente / formative / en cours de formation, critériée et in fine certificative ... au terme des apprentissages.
- Forme (au cours de la formation) :
  - Via le contexte d'une LMS
  - Sous le mode de Q.C.M (Questions à Choix Multiples), diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (*étude de cas, situation de résolution de problème, ...*), ....

## 6.9 Répartition des modules lors des évaluations « Moniteur Sportif Educateur »

Thématique	Titre du Module	Evaluations
Cadre institutionnel et législatif	Statut juridique des clubs et des fédérations (CG 211)	V
	Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique (CG 212)	V
	Lutte contre le dopage: entre prévention et répression (1/2) (CG 213)	V
Didactique et méthodologie	Introduction à l'évaluation des facteurs de la performance (CG 221)	V
	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif (CG 222)	V
	Mon intervention au cours d'un entraînement (CG 223)	V
Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Définition des facteurs de la performance sportive (CG 231)	V
	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive (CG 232)	V
	La "machine humaine" à l'effort (CG 233)	V
	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif (CG 234)	V
	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète (CG 235)	V
Aspects sécuritaires et préventifs	Prévention des blessures du geste sportif (CG 241)	V
Cadre éthique et déontologique	Attitude du cadre sportif face aux assuétudes (CG 251)	V

## 6.10 Règlementation des évaluations (résumé)

Toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS.

Chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation au sein de la plateforme LMS. Il sera invité au sein et/ou à la fin de chaque module de cours une évaluation.

Au sein de chaque module des évaluations seront mises en place sous diverses formes (diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, ...), Questions à choix multiples, ...

Afin d'évoluer dans son parcours de formation (passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc de contenus de formation) l'étudiant devra avoir validé toutes les activités pédagogiques et réussi les tests en ligne proposés.

Afin de passer à un autre module et/ou autre thématique/bloc l'étudiant devra avoir réussi les tests en ligne proposés. Ils lui seront proposés autant de fois qu'il lui sera nécessaire afin de réussir l'activité pédagogique, avec notamment diverses activités d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision,

Dès la réussite d'un module, ... il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Chaque candidat qui n'aura pas terminé son parcours de formation dans les délais impartis (voir 6.2 Délai pour les évaluations certificatives) sera considéré en échec à la formation. Il recevra un bulletin personnalisé.

Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.

Un refus/échec/abandon à la formation CG MEd. ne donne pas droit à l'accès au parcours de formation MStrain. (principe de consécuitivité).

L'AG Sport délibère chaque candidat et rend souverainement un avis de réussite ou de refus.

### 6.10.1 Avis de résultats

- Réussite de plein droit si :
  - L'ensemble des modules sont réussis.
- Refus pour formation non complète (hors délai).
- Refus si fraude à l'examen ou manquement à l'éthique:
  - Une année de suspension avant un nouveau passage d'examen.

### 6.11 Validité des évaluations

La durée de validité du certificat/de l'attestation de réussite des modules/thématiques des cours généraux est de 4 ans accomplis.

Dès qu'un module ou une thématique fait l'objet d'une réécriture avec des modifications significatives, la durée de validité est close.

La validité peut être prorogée si, pendant ces quatre années, la formation spécifique n'a pas été organisée par l'opérateur de formation. Dans ce cas la validité est prolongée jusqu'à l'organisation de la formation attendue.

Tout litige concernant cette règle par un candidat sera étudié de façon individualisée par l'AG Sport qui prendra, in fine et souverainement, une décision.

### 6.12 Evaluations certificatives au sein de la LMS/jury de délibération

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- est réalisable module par module en fonction du parcours de formation personnalisé au sein de la LMS ;
- de fait, il n'existe pas de 1<sup>ère</sup> et/ou de seconde session puisque le candidat peut avancer à son rythme au sein de son parcours personnalisé.

Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de la formation personnalisée de chaque candidat (soit via LMS et/ou via document de l'AG Sport).

Aucun jury d'évaluation n'est nécessaire puisque l'évaluation certificative se réalise via la LMS en fonction du parcours de formation personnalisé. Les résultats réalisés par le candidat et édités via cette LMS constitueront les éléments afin de réaliser le bulletin personnalisé de chaque candidat.

Le jury de délibération est quant à lui constitué de membres du personnel de l'AG Sport accompagnés, le cas échéant d'invités (chargés de cours, conseiller pédagogique, experts, ...). Ce jury est souverain quant à ses décisions finales.

### 6.13 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est motivé par une phrase qui correspond aux résultats réalisés par le candidat via la plateforme LMS et confirmé par le jury de délibération (voir phrases de délibération infra).

#### **Phrases de délibération**

- La phrase : « Réussite de plein droit » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - L'ensemble des modules sont réussis.

- La phrase « Refus pour formation non complète » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - L'ensemble des modules n'a pas été réalisé dans les délais impartis.
- La phrase : « Refus car fraude à l'évaluation ou manquement éthique » sera utilisée pour toute situation reprise infra :
  - Refus de l'examen car fraude à l'évaluation. Une année de suspension avant une nouvelle inscription.

#### 6.14 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat est informé via la LMS et/ou l'AG Sport de ses résultats.

L'envoi des résultats par indication via la LMS et/ou par courriel (courrier électronique). Ces voies électroniques sont privilégiées (développement durable, rapidité de transmission des informations, ...).

En fonction de ses résultats le candidat sera soit en réussite complète, soit invité à s'inscrire de nouveau afin de réaliser et/ou compléter son parcours de formation.

Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s) est (sont) fixé(s) par le jury de délibération et communiqué(s) au candidat.

Le candidat ajourné est informé et convoqué à une session complémentaire.

#### 6.15 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées **excepté** l'appréciation souveraine du jury de délibération, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.

Le candidat pourrait donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation. Avant tout recours, le candidat peut solliciter des informations auprès de celui-ci. En aucun cas (puisque les évaluations sont « on line »), il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des évaluations. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations, et ce uniquement par voie écrite.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de l'AG Sport dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 3 personnes avec voix délibérative.

- Deux représentants de l'AG Sport.
- Un Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'AG Sport.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qu'il soit.

## 7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Ces dispenses ne sont pas automatiques et chaque situation est examinée minutieusement et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAF) et/ou de formation. Il s'agit de la même stratégie que celle utilisée dans l'évaluation des acquis d'apprentissage.

Toute personne qui a été ajournée ou refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions du niveau de qualification **Moniteur Sportif Educateur** cours généraux ADEPS, peut éventuellement bénéficier de dispenses et ce sous certaines conditions préalablement définies.

En cas de dispense de plein droit d'un ou plusieurs modules, la pondération est réalisée au prorata des autres modules à présenter au sein de la (des) thématiques (pas de report de cote).

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « devenir moniteur ». Des documents téléchargeables sont accessibles à l'effet de constituer un dossier complet et valide.

### 7.1 Dossier administratif à construire

Une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent uniquement via la procédure mise en ligne.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

### 7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

#### 7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification\* en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

### 7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
  - o Nom - Prénom
  - o Adresse officielle complète
  - o Lieu et date de naissance
  - o Mail
  - o Tél/Gsm.
  - o la discipline
  - o le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Compléter le tableau formaté (voir infra),
- Tableau à voir en annexe.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CG211 Statut							
CG212 Responsabilité							
...							

\* La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

### 7.3 Frais de procédure pour VAF

Actuellement, aucun frais n'est sollicité pour une VAF

### 7.4 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

#### 7.4.1 Où envoyer le dossier VAF ?

Toutes les informations utiles se trouvent sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur ».

Des documents d'informations sont téléchargeables et la procédure en ligne est explicitée.

#### 7.4.2 Comment envoyer le dossier VAF ?

Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.

Pour rappel, une procédure type et normalisée afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme est présentée sur le site [www.sport-adepts.be](http://www.sport-adepts.be) rubrique « Formation Moniteur ».

Les demandes de dispenses (VAF) se réalisent **uniquement** via la procédure mise en ligne.

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par l'AG Sport. **Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.**

### 7.4.3 Quand solliciter un dossier VAF ?

Il est important d'envoyer le dossier de demande de VAF avant une inscription à un parcours de formation. En effet, aucune demande de dispense ne sera traitée ou ne sera prise en compte ~~endéans~~ après l'envoi des codes d'accès à la plateforme LMS. **Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.**

### 7.5 Analyse concernant la demande de VAF

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAF sont réalisées par l'AG Sport.

L'avis de l'AG Sport porte essentiellement sur la pertinence du dossier présenté.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAF.

### 7.6 Décisions concernant la demande de VAF

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAF peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAF ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée, il peut solliciter auprès de l'AG Sport (voir coordonnées administratives 1.1), de façon argumentée, une nouvelle analyse de son dossier.

### 7.7 Situations particulières concernant des dispenses octroyées.

- Toute personne qui a été refusée au cours d'une ou de plusieurs sessions d'évaluation des cours généraux du niveau de qualification **Moniteur Sportif Educateur (session d'évaluation en présentiel - système avant septembre 2020)**, peut éventuellement bénéficier de dispenses (non automatiques !) et ce sous certaines conditions préalablement définies.
  - La formation ajournée est récente (moins de 4 ans)
  - Le candidat possède une moyenne générale d'au moins 60%

Si ces conditions sont réunies, tous les modules au sein d'une thématique réussie (au moins 50%) peuvent être dispensés.

**Attention, ces dispenses ne sont pas automatiques et doivent obligatoirement être sollicitées avant toute nouvelle inscription à la formation MSIn. via la LMS. Le but est de laisser le temps à l'opérateur de formation d'intégrer ces dispenses au sein de la plateforme LMS avant le début de la formation.**

Si le candidat ne sollicite pas cette demande de dispense en prenant contact de façon formelle avec l'Administration (voir 1.1 Informations concernant l'AG Sport) dans les délais impartis, ce dernier se verra refuser cette disposition.

En outre, si un ou des modules se sont ajoutés au sein d'une thématique réussie, celui-ci (ceux-ci) seront proposés à l'évaluation. Les autres modules préalablement évalués seront dispensés.

En d'autres termes, le candidat pouvant bénéficier de dispenses de certains modules à la suite d'un échec global (au moins 60% au total) lors d'une session d'évaluation antérieure doit en faire la demande auprès des services compétents de l'Administration. Ces dispenses ne sont pas automatiquement attribuées.

- Situation particulière des étudiants en éducation physique (bachelier ou master)
  - A. Les élèves /les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de bachelier en éducation physique (étudiant ayant déjà validé 45 crédits ECTS au cours leur 1<sup>ère</sup> année d'études ou bloc 1), ne sont pas obligés de valider les cours généraux du niveau MS Educateur (*attention toutefois le candidat MEd doit se conformer aux principes de consécuitivité de formation identifié potentiellement par l'OF spécifique*) avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

Ces étudiants sont considérés « en cours de formation générale / commune à toutes les disciplines sportives ».

En fin de parcours (diplôme de bachelier obtenu), ces étudiants devront faire valider leur diplôme auprès des services compétents de l'AG Sport et au besoin valider les modules de formation théoriques pour lesquels ils n'auraient pas pu démontrer de valorisation d'acquis via leur parcours de formation en éducation physique (cfr procédure de demande de dispenses pour les cours généraux).

- B. Les élèves/les étudiants inscrits et considérés comme réguliers en 1<sup>ère</sup> année de bachelier ou bloc 1 (étudiant n'ayant pas encore validé 45 crédits ECTS) doivent s'inscrire à une formation de cours généraux du niveau MS Initiateur avant d'accéder à une formation spécifique d'un opérateur de formation agréé par l'Administration Générale du Sport.

#### **7.8 Cas particuliers des candidats n'ayant pas validé le module de cours CG 142 " Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)" dans le cadre des cours généraux du niveau MS Initiateur.**

- Les candidats pouvant faire la preuve d'avoir réussi des cours généraux du niveau MS Educateur et déjà inscrits dans un parcours de formation spécifique avant le 01<sup>er</sup> septembre 2017 ne doivent pas remplir cette condition de prérequis à l'homologation de leur brevet du niveau MS Educateur. Les

cahiers de charges des cours spécifiques en vigueur à cette date prévoient que les candidats suivent un module de formation semblable à celui-ci dans le cadre de leur formation spécifique.

- Les candidats déjà certifiés / homologués du niveau MS Initiateur dans une discipline spécifique et désireux de poursuivre leur formation devront valider ce module « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » pour être homologués aux niveaux de qualification MS Educateur. En d'autre terme, ce module constituera donc aussi un prérequis à l'homologation du niveau MS Educateur.
- Dans tous les autres cas, les candidats devront se conformer à la validation de ce module, prérequis à l'homologation de tout brevet à vocation pédagogique.
- **Exemple 1 :**  
Je suis détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition d'avril 2015. Je ne me suis pas encore inscrit à ma formation spécifique MS Educateur en « discipline X ». Lors de mon inscription, après le 1<sup>er</sup> septembre 2017, je devrais me conformer au cahier de charges / référentiel de formation en vigueur à cette date. Autrement dit, je devrais valider le module de 8 hrs « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » tel que décrit pour que ma formation soit homologuée par l'Administration Générale du Sport.
- **Exemple 2 :**  
Je suis détenteur d'un brevet MS Initiateur homologué / certifié en 2016 par l'AG Sport en « discipline Z ». Je suis aussi détenteur d'une attestation de réussite des cours généraux du niveau MS Educateur de l'édition de février 2017. Je souhaite m'inscrire à la formation MS Educateur après le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Pour que mon brevet MS Educateur soit homologué / certifié par l'AG Sport, je devrais valider le module de de 8 hrs « *Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif* » tel que décrit.
- **Exemple 3 :**  
Depuis le 15 septembre 2016, je suis en cours de formation spécifique disciplinaire MS Educateur. Mon parcours de formation se réfère au cahier de charges de l'époque, qui mentionne et prévoit déjà une formation pratique aux 1ers soins en milieu sportif.  
Mon brevet sera homologué / certifié par l'AG Sport tel que prévu au cahier de charges de référence / de l'époque.

## **8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE**

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 8 (*la description des règles de délivrance des attestations de réussite*).

A l'issue de la réussite complète, ou d'une équivalence / d'une validation (VAF) des cours généraux du niveau de qualification «Moniteur Sportif Educateur», l'AG Sport délivre une attestation de réussite.

La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet.

Pour rappel, la réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable à toute formation spécifique (voir particularités 1.4 Mise en place d'une LMS (à partir de septembre 2020). Conséquences) organisée par les fédérations sportives ou tout autre opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

La seconde étape est l'inscription aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation dont l'AG Sport reconnaît le cursus de formation.

A cela s'ajoute une troisième étape qui est la validation du module externalisé portant sur des travaux pratiques en relation avec le module CG232 « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce dernier constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet qui sera soumis à l'homologation de l'AG Sport.

En résumé, pour les candidats ayant validé les cours généraux du niveau MS Initiateur avant le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et/ou pour les candidats étant déjà homologué MS Initiateur, leur parcours de formation MS Educateur sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 4 phases :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation (MSEd - MSTrain)
- L'opérateur délégataire de formation (souvent une Fédération sportive) soumet auprès de l'AG Sport une proposition d'homologation / la certification du brevet.

L'âge minimum pour l'homologation du brevet de MS Initiateur par l'AG Sport est de 18 ans.

En sus de ses frais d'inscription et de participation au dispositif de formation, le candidat doit s'acquitter d'un droit d'homologation du brevet (compris dans les droits d'inscription à la formation spécifique)

Enfin, au terme de l'ensemble de ce parcours de formation, une carte individuelle d'homologation sera envoyée au breveté, officialisant ainsi le niveau acquis.

# ANNEXES

Annexe

Livres VI et XIV du Code de droit économique

**MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION**

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— A l'attention de :

Fédération Wallonie Bruxelles  
Administration Générale du Sport  
Direction : Vie Fédérale  
Service : Formation de cadres sportifs  
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles  
Tél : 02/413 20 76

e-mail : [adeps.coursgeneraux@cfwb.be](mailto:adeps.coursgeneraux@cfwb.be)

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur l'inscription aux cours généraux ADEPS du niveau(\*)

Moniteur Sportif INITIATEUR  
Moniteur Sportif EDUCATEUR  
Moniteur Sportif ENTRAINEUR

— Inscription la date du : .....

— Date + preuve du paiement effectué (capture écran – mail – extrait de compte,...) : .....

— Numéro de compte bancaire utilisé pour paiement : .....

— Nom du (des) candidat(s) : .....

— Adresse du (des) candidat(s) : .....

— Date : .....

— Signature du (des) demandeur(s) *uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier*

(\*) Biffez la mention inutile.

## Formulaire de demande de VAF

### Pour les cours généraux du niveau MS Educateur

*Document à joindre à la demande directement opérée en ligne*

#### DONNEES PERSONNELLES DU DEMANDEUR

Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>	Monsieur <input type="checkbox"/>
Nom :	Prénom :	
Date de naissance :	Nationalité :	
Adresse :		
Code postal :	Localité :	
Tél. :	GSM :	
E-Mail :		
Pays de résidence :	Discipline :	
Une dispense a-t-elle déjà été demandée auprès d'une autre instance ?		
Oui <input type="checkbox"/>	Si oui,	Quelle instance ?
Non <input type="checkbox"/>		Date :
		Décision :

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG211 Statut juridique des clubs et des fédérations							
CG212 Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique							
CG213 Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)							
CG221 Introduction à l'évaluation des facteurs de performance							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG222 Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif							
CG223 Mon intervention au cours d'un entraînement							
CG231 Définition des facteurs de la performance sportive							
CG232 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG233 La « machine humaine » à l'effort							
CG234 Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif							
CG235 Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète							
CG241 Prévention des blessures du geste sportif							

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Doc annexé
CG251 Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes							